

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2014.

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Magali BARTHASSAT -
Anne JAGGI - Mme Catherine LEHMANN
MM. Gérard FONTAINE - André THEVENOZ - Jean-Claude DENERVAUD–
Albin DELAVY –, membres

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

Excusés : M. Andreas FABJAN

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 17H30 en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes dans la salle communale. Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2014 avec la Coopérative des Efeuilles concernant le Hangar collectif
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2014 du Conseil municipal : elle se fera lors de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2014
3. Crédit budgétaire supplémentaire 2014 d'un montant d CHF 15'000.- pour l'étude de la route de contournement
4. Présentations des comptes 2013
5. Voyage de fin de législature
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2014 avec la Coopérative des Efeuilles concernant le Hangar collectif

M. le président donne lecture d'un message adressé par M. Andreas Fabjan dans lequel il demande qu'une mention le concernant soit supprimée du PV. L'ensemble du Conseil municipal accepte sa proposition.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2014 avec la Coopérative des Efeuilles, a été accepté par 8 oui et 1 abstention d'absence avec remerciements à son auteur.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2014 du Conseil municipal

M. le président indique qu'il sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil municipal soit le 19 mai 2014.

3. Crédit budgétaire supplémentaire 2014 d'un montant de CHF 15'000.- pour l'étude de la route de contournement

M. le président indique que des explications ont été fournies lors du précédent Conseil municipal et il ouvre la discussion.

Etant donné que personne n'a souhaité prendre la parole, M. le président donne lecture à la délibération puis procède au vote.

DELIBERATION

« OUVERTURE D'UN CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2014 DE CHF 15'000.- POUR L'ETUDE DE LA ROUTE DE CONTOURNEMENT »

Vu l'article 30, lettre D, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le nombre important et croissant de véhicules qui traversent quotidiennement le village de Soral,

vu les différentes séances de travail de l'exécutif précédent et actuel avec le Bureau Trafitec Ingénieurs-conseils SA,

vu l'estimation du coût de CHF 15'000.- par ledit bureau d'ingénieurs-conseils pour l'établissement du dossier et du rapport technique à adresser à l'Etat de Genève,

vu l'aval donné par le du Conseil municipal dans sa séance du 24 mars 2014,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- 1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2014 d'un montant de CHF 15'000.- destiné à l'établissement du dossier et du rapport technique à adresser à l'Etat de Genève.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte de fonctionnement 2014 sous la rubrique n° 62.318.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par des prélèvements sur les disponibilités communales.*

4. Présentations des comptes 2013

M. le président a demandé à la Secrétaire générale de faire la présentation à l'intention du Conseil municipal et il lui passe la parole.

La Secrétaire générale indique qu'en vertu de l'article 22, al. 1 et 3 LAC, il n'y a que les magistrats et les conseillers municipaux qui peuvent prendre la parole lors des séances du Conseil municipal. Elle peut par contre s'exprimer en séance de commission qui sont internes à l'administration et dont le procès-verbal n'est pas publié. Elle encourage le président de la Commission des Finances ainsi que ses membres à se réunir pour les prochaines présentations des comptes et du budget.

L'ensemble des Conseillers municipaux a reçu le compte de fonctionnement détaillé pour l'année 2013.

La Secrétaire générale indique qu'elle va faire une présentation des comptes sous la forme de 2 fonctions et 3 natures. Elle distribue et explique le document intitulé « Classification

fonctionnelle des communes genevoises » et celui intitulé « compte de fonctionnement : classification par nature ».

Elle commente tout d'abord le tableau intitulé « Compte de Fonctionnement par natures » qui donne une vue des charges et de revenus à deux positions de nature puis affiche au beamer la représentation graphique de ce dernier.

Elle passe ensuite en revue d'abord un tableau pour les charges en en suite un tableau pour les revenus qui donnent un regroupement par 2 fonctions et 3 natures. Elle distribue l'ensemble des tableaux présentés au beamer à chaque conseiller municipal.

Pendant la présentation, M. le président répond aux questions posées par les conseillers municipaux et donne des explications sur les comptes présentant des dépassements de charges puis des revenus.

Pour l'année 2013, le montant total des charges est de CHF 2'117'634.53 et le montant total des revenus est de CHF 1'984'595.66 ce qui laisse apparaître une perte de CHF 133'038.87.

En ce qui concerne les charges, la répartition par rapport au total des charges est la suivante :

« 30 Charges du personnel »	19.37 %
« 31 Biens services et marchandises »	48.09 %
« 32 Intérêts passifs »	6.37 %
« 33 Amortissements »	15.52 %
« 34 Contributions autres collectivités »	0.78 %
« 35 Dédommagements à collectivités publiques	5.56 %
« 36 Subventions accordées »	4.31 %

Il est à relever que la nature « 31 Biens, services et marchandises » englobe les frais liés aux marchandises, machines, véhicules, matériel, énergie, entretien, honoraires, etc. et représente pour l'année 2013 la moitié du budget des charges de la Commune. Cette rubrique tiens compte des honoraires liés au concours pour la construction de deux immeubles de logement communaux. En 2012, lors de l'établissement du budget 2013, le montant lié au concours n'était pas connu et c'est la somme de CHF 60'000.- qui a été portée au budget 2013. Comme mentionné lors du dernier Conseil municipal, le coût total du concours a été de CHF 163'748.70 ce qui représente un dépassement de CHF 103'748.70 et explique une grande partie de la perte réalisée en 2013.

La dite rubrique tiens également compte des frais de fraisage, curage et passage d'une caméra dans les égouts communaux pour une somme d'environ CHF 30'000.- ainsi que les frais liés aux travaux de la zone inondable au Chemin des Ecoliers pour un montant de CHF 6'000.- et qui n'étaient pas prévus au budget 2013.

En ce qui concerne les revenus, la répartition par rapport au total des revenus est la suivante :

« 40 Impôts »	76.00 %
« 42 Revenus des Biens »	8.59 %
« 43 Revenus divers »	3.62 %
« 44 Part à des recettes sans affectation »	10.86 %
« 45 Dédommagements de collectivités publiques»	0.77 %
« 46 Subventions acquises »	0.16 %

Il est à relever que la nature « 40 Impôts » est la principale source de revenus de la Commune représentant 76,00 % du total des revenus communaux. Elle englobe l'impôt sur le revenu et

la fortune des personnes physiques, l'impôt sur le bénéfice et le capital, l'impôt sur les chiens, le fonds de péréquation financière intercommunale et la taxe professionnelle communale.

Concernant l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, le montant estimé par l'Etat pour les comptes 2012 a été de CHF 1'435'840.37, celui pour le budget 2013 a été de CHF 1'350'000.- et la somme n'est que de CHF 1'249'163.35 pour les comptes 2013. Ceci représente une forte baisse de CHF 186'677.02 par rapport aux comptes 2012 et de CHF 100'836.65 par rapport au budget 2013. De plus, les correctifs d'estimation de la production pour les années 2008 à 2012 fournis par l'Etat sont également négatifs.

Cette baisse de revenu sur l'impôt des personnes physiques est atténuée par un correctif d'évaluation de la production des personnes morales revue à la hausse par l'Etat pour l'année 2012 de plus de CHF 50'000.-. Ceci n'est qu'une estimation qui impacte positivement les comptes 2013 mais qu'il faut prendre avec prudence car l'Etat mentionne que le taux de notification n'est que de 6 %.

Concernant la répartition du fonds de péréquation financière intercommunale, la part reçue par notre Commune a été de CHF 186'167.-, soit CHF 30'878.- de plus que ce qui nous avait été annoncé pour le budget 2013.

Pour d'éventuelles questions sur les comptes 2013, les dates retenues par M. le président sont le 30 avril 2014 et le 7 mai 2014 de 16H00 à 17H30 où il sera également présent pour y répondre et fournir les documents nécessaires.

M. le président remercie la Secrétaire générale pour le travail effectué et pour sa présentation qui a permis d'avoir une vue différente et plus analytique des comptes 2013 de la Commune. Il conclut en disant que les comptes seront approuvés lors de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2014.

5. Voyage de fin de législature

M. le président indique qu'il serait bien de commencer à discuter du voyage de fin de législature et de déterminer la destination. Il mentionne que le montant total des jetons de présence à disposition serait d'environ CHF 41'000.-. Ce voyage se ferait avec les conjoints et la somme à disposition par couple serait d'environ CHF 3'500.-.

Les dates envisagées seraient du 16 avril au 19 avril 2015, sous réserve des dates du voyage des Maires et Adjointes en 2015 et du week-end des caves ouvertes à Soral.

Après un tour de table, les destinations envisagées seraient Naples, Istanbul ou Barcelone.

M. le président propose qu'une décision soit prise lors de la séance du Conseil du 19 mai 2014. De cette manière, les réservations pourraient se faire assez tôt et les conditions seraient meilleures.

6. Divers

Festival Soral Ose l'Art

M Gérard Fontaine indique que tout se déroule bien. Il démarre le 3 et 4 mai 2014. Il y a des repas prévus, des apéros et une partie officielle qui se mettent en place. Il souhaite revenir sur l'article paru sur la Tribune de Genève et qui mentionnait que la maison serait peinte en bleu. Il s'agissait d'une performance qui était prévue pour le démarrage du Festival mais qui, par

manque d'autorisations et par risque par rapport à la future construction, ne se fera pas ce premier week-end. Le projet continu et si les autorisations sont obtenues, elle se fera peut-être plus tard. Il ne sait pas qui a informé la Tribune de Genève mais les informations contenues dans l'article ne sont pas tout à fait justes.

Toilettes publiques à Soral

M. André Thévenoz demande si le week-end il y a des toilettes publiques ouvertes à Soral car il y a des gens qui louent des terrains à des privés à Soral pour les cultiver et qui n'ont pas de toilettes pour faire leur besoins.

Il lui est répondu qu'il n'y en a pas dans la Commune. Il est suggéré que des toilettes chimiques pourraient être mises à disposition par les privés qui louent les terrains.

Le verger

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart demande pourquoi l'herbe dans le verger est tondu et suggère de la laisser pousser et de la faucher une fois par année.

M. le président lui répond que ce terrain fait partie de l'entretien régulier des terrains de la Commune. Il prend note de sa remarque et posera la question à notre employé communal.

Déchets

M. Albin Delavy indique lors d'un passage à la déchèterie communale il a remarqué qu'il avait trop de déchets à l'extérieur et pense qu'elle n'est pas vidée assez fréquemment.

Il lui est répondu que certainement quelqu'un a jeté un gros carton qui est resté coincé au milieu et que la levée par l'entreprise Chevalley SA se fait de façon régulière.

M. le président conseil de bien regarder le carton ou à l'intérieur de ce dernier car le nom est parfois inscrit ou figure sur un document à l'intérieur et que chacun autour de la table a le droit d'interpeller la personne concernée. Il poursuit en disant que chacun doit essayer de traquer toutes ces incivilités de les débusquer et mettre le doigt dessus pour pouvoir agir et les limiter.

Spectacles

Mme Anne Jaggi indique qu'elle n'a pas eu de retour sur le dernier spectacle organisé et demande si les comptes sont déjà faits.

Il lui est répondu que les factures arrivent peu à peu et que lorsque le décompte sera fait, l'information pourra lui être donnée.

Route de Contournement

Mme Anne Jaggi indique que pour appuyer la demande d'une route de contournement, elle aurait voulu que la Commune prévoie un apéritif quelque part le long de la route de Rougemont, à une heure de pointe et que l'on invite M. le Conseiller d'Etat Luc Barthassat et les médias pour qu'ils soient une fois sur le terrain et puissent se rendre compte du trafic.

M. le président lui répond qu'actuellement on a démarré le projet avec le bureau d'ingénieur Trafitec SA et que le Conseiller d'Etat n'a pas encore reçu notre dossier. Il poursuit en disant que sa demande est tout de même compliquée à mettre en place et trouve que ce n'est pas le bon moment.

Mme Catherine Lehmann estime qu'il faut d'abord avancer sur le projet et voir où il y a la possibilité de faire cette route de contournement et peut-être après voir pour l'apéritif.

M. Albin Delavy indique qu'il trouve l'idée pas mauvaise mais qu'il s'agit d'une question de timing. Il pense qu'il sera certainement plus intéressé à faire le déplacement s'il s'agit de lui présenter le résultat de notre étude.

M. le président indique qu'un bureau d'ingénieur a été mandaté par l'Etat pour venir faire le tour des communes dans le cadre du renouvellement du plan directeur de la mobilité douce et du plan directeur du réseau routier horizon 2015-2019. C'est pour cela que la discussion avec le bureau d'ingénieur Trafitec SA a été intéressante car nous souhaitons agir avant pour leur proposer un projet pour qu'il puisse être inscrit dans ce renouvellement.

Ce bureau lui a proposé d'organiser une réunion à Soral, en présence aussi de ses Adjoints, pour qu'il vienne expliquer ce que l'Etat a prévu de faire dans le prochain plan directeur et le bilan des actions menées. M. le président va voir si cette séance pourrait également être ouverte aux Conseillers municipaux.

M. le président conclut en disant que si tout cela est organisé, c'est bien parce que le Conseiller d'Etat M. Luc Barthassat s'intéresse et connaît le problème des communes.

M. le président a fait une proposition pour que cette séance ait lieu le 10 juin 2014 à 18h00 à la Mairie de Soral et attend une réponse.

Bureau des élections

M. André Thévenoz informe que lors des dernières élections pour le procureur général, il y a eu 12 votants. Il se demande comment peut-on mobiliser 7 personnes pour uniquement si peu de votants. Il a convoqué 5 personnes, 2 se sont excusées, 2 ne se sont pas présentées et une est venue. Ils étaient au total 3 personnes. La police est venue à 13h00 récupérer l'urne.

M. le président indique qu'un débat a eu lieu lors d'une réunion des Maires et Adjoints de la Champagne et qu'aucun ne souhaite fusionner avec les autres communes pour ce genre de manifestations.

Plantations autour de la place de jeux derrière la Mairie

Mme Maria Claret tiens à remercier Mme Paulette Dupraz-Oïhenart pour les fleurs qui ont été plantées vers la place de jeux. Elles fleurissent maintenant et le résultat est superbe.

Elle souhaite également adresser ses remerciements à la Secrétaire générale pour la présentation des comptes qui a été faite ce soir. Elle trouve la présentation intéressante, claire et dynamique grâce au beamer.

Plus personne ne désire prendre la parole. M. le président remercie tout le monde de leur présence et lève la séance à 20h26.